

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors Lyon	30	16	9
Etranger	40	22	12

Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEZOLLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encaissement, toujours onéreux.

Lyon, 22 Septembre 1848.

Convaincus par une triste expérience que jamais le parti de l'ordre et de la République modérée ne parviendrait à arracher Lyon aux influences fatales qui le dominent et qui se traduisent trop souvent en élections déplorables, si l'on ne s'entendait d'avance et avec ensemble sur les listes de candidats, les rédacteurs du journal la Liberté avaient provoqué, hier, une réunion de négociants et fabricants dans leurs bureaux, à l'effet de préparer la liste des futurs membres de la Chambre de commerce.

L'Assemblée était nombreuse, et représentait la grande majorité des industries lyonnaises. Il a été préalablement reconnu que les élections devaient être dépouillées de tout caractère politique, et que l'on n'avait à considérer que la capacité, sauf, à mérite égal, à opter pour le candidat démocrate. Ensuite, sur la certitude acquise que M. le préfet avait refusé positivement de retarder les élections, les citoyens présents ont immédiatement passé à la discussion des noms présentés.

Après une longue et parfois assez vive discussion, et après s'être entendus avec les délégués de la corporation de la chapellerie dont ils ont adopté le candidat et qui ont accepté les leurs, les industriels lyonnais réunis dans nos bureaux ont adopté à l'unanimité, comme candidats à la chambre de commerce de Lyon :

Les citoyens :

BROSSET aîné, fabricant, membre sortant.
GUILLET aîné, fabricant.
BONNARDEL aîné.
ARLÈS-DUFOUR, commiss. en soieries, membre sortant.
ARQUILLIÈRE, fabricant, membre sortant.
Clément DESORMES, ingénieur métallurgique.
Prosper MEYNIER, membre sortant, fabricant.
Thomas TARDY, ancien président du tribunal de commerce.
FOUGASSE aîné, commissionnaire, membre sortant.
DESGRAND (Paul), drapier, membre sortant.
MICHEL (Charles), teinturier.
JAME (Hippolyte), marchand de soie, membre sortant.
JOANNIN, syndic des courtiers pour la soie.
BRUNO-FAURE, marchand de rouennerie.
DUBOST, marchand-fabricant de chapellerie.

Des élections à la chambre de commerce.

Une pétition adressée à M. Ambert, préfet du Rhône, demandait l'ajournement à quinzaine des opérations électorales destinées à renouveler intégralement les membres de la chambre de commerce.

S'il faut en croire la rumeur publique, des ordres supérieurs n'auraient point permis à M. le préfet d'accueillir favorablement la demande qui lui était adressée, et les élections restent fixées au dimanche 24 septembre.

Il est très-regrettable, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie lyonnaise, que l'ajournement réclamé par un grand nombre d'électeurs n'ait pu être prononcé. De tous les motifs, mis en avant par la presse, et, sans nul doute, invoqués par les pétitionnaires, il en est un surtout qui méritait d'être pris en sérieuse considération; nous voulons parler de la multiplicité des élections qui se sont récemment accomplies. Depuis le 10 septembre, il n'a pas été possible aux électeurs appelés à nommer les membres de la chambre de commerce, de s'entendre sur le choix des candidats.

Or, il faut se garder d'oublier que le décret de l'Assemblée nationale a rendu la situation nouvelle, c'est-à-dire qu'il a déplacé, élargi les bases sur lesquelles se formaient autrefois les réunions préparatoires; en admettant au droit de suffrage tous les commerçants patentés depuis cinq ans, il a agrandi la discussion; il a peut-être, sans le vouloir, fait intervenir l'élément politique dans une question où les intérêts du commerce et de l'industrie étaient seuls engagés.

Ce n'est pas nous assurément qui nous plaindrions de ce que le droit ait été substitué au privilège: nous ne méconnaîtrons jamais aucun progrès; mais encore est-il indispen-

sable de mettre, dans toutes circonstances, les citoyens à même de réaliser ce progrès; et, en matière électorale, le temps, qui permet les discussions préalables, le temps est d'absolue nécessité.

Le renouvellement intégral de la chambre de commerce intéresse directement ou indirectement la population lyonnaise tout entière. Les chambres de commerce ont une importance très-grande, et, quand elles représentent une ville comme la nôtre, elles acquièrent une influence considérable.

Afin d'éclairer ceux des électeurs nouveaux auxquels ces graves questions ne sont pas familières, nous allons rappeler, en quelques lignes, le rôle et les attributions des chambres de commerce.

« Outre un conseil royal du commerce, créé en 1700 par le contrôleur général des finances, Chamillard, et qui était destiné à veiller aux intérêts commerciaux de toute la France, il avait été, dès 1701, et comme complément de l'institution, établi des chambres de commerce dans les villes des provinces qui fournissaient des députés au conseil royal du commerce.

« La révolution de 1789 abolit tous ces établissements. La loi du 27 septembre supprima nommément toutes les chambres de commerce.

« Un arrêté consulaire du 3 nivôse an XI (24 décembre 1802) les rétablit dans vingt-deux villes de France, et déterminait leur organisation et leurs attributions. »

Une ordonnance du 16 juin 1832 vint modifier encore cette organisation.

Quant aux attributions des chambres de commerce, surtout en ce qui concerne leur caractère consultatif, elles sont, à peu de choses près, restées toujours les mêmes.

« Les chambres de commerce ont charge :

« De donner au gouvernement les avis et les renseignements qui leur sont demandés, de sa part, sur les faits et les intérêts industriels et commerciaux; — de présenter leurs vues sur l'état de l'industrie et du commerce, et sur les moyens d'en accroître la prospérité; — sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale, y compris les tarifs des douanes.

« L'avis des chambres de commerce est spécialement demandé: sur les changements projetés dans la législation commerciale; — sur les érections et règlements des chambres de commerce; — sur les créations de bourse de commerce, sur les établissements d'agents de change ou de courtiers; — sur les tarifs et règlements des courtages et autres services établis à l'usage du commerce et sujets à des tarifs; — sur les créations de tribunaux de commerce dans leur circonscription; — sur les établissements de banques locales; — sur les projets de travaux publics locaux, relatifs au commerce: elles doivent en outre être entendues sur l'exécution de ces projets. »

En dehors de ce caractère purement consultatif, les chambres de commerce jouissent aussi d'un pouvoir administratif, d'une autorité propre et indépendante. Ainsi, quand, dans une ville, il existe une chambre et une bourse de commerce, l'administration de la bourse appartient à la chambre, sans préjudice toutefois des droits de la police municipale, etc...

— Les établissements créés pour l'usage du commerce, comme les magasins de sauvetage, les entrepôts, les conditions pour les soies, les cours publics des connaissances commerciales et industrielles, sont également administrés par les chambres de commerce dans le cas où ces établissements ont été formés au moyen de contributions spéciales levées sur les commerçants....

Ce résumé succinct du double caractère et des attributions des chambres de commerce suffit, nous le pensons du moins, pour donner à tous les électeurs une juste idée de la mission qui leur est imposée et des devoirs qu'ils ont à remplir.

Quant à nous, il résulte de cet examen rapide la conviction profonde qu'en matière d'élections pour les chambres de commerce :

1° L'élément politique ne doit jouer qu'un rôle extrêmement secondaire;

2° Qu'il est nécessaire que toutes les industries importantes d'une cité soient représentées à la chambre de commerce;

3° Que l'industrie dominante doit y être largement représentée;

4° Que la grande majorité des membres de la chambre de commerce, nous dirions presque la totalité, doit être prise dans le haut commerce, dans les grandes industries.

De ces quatre assertions ou propositions, la dernière seule, à notre avis, peut soulever quelques objections.

A ceux qui ne partagent pas notre opinion, nous répon-

drons: qu'il faut se garder d'ériger une question d'intérêt général en question d'amour-propre, en question personnelle :

Que nous ne prétendons pas frapper le petit commerce d'une exclusion injuste: que s'il existe, et nous l'admettons volontiers, dans ses rangs, des hommes à vues larges, doués de l'esprit généralisateur, qui aient étudié de longue date les problèmes commerciaux, industriels, économiques, nous les engageons instamment à se présenter aux suffrages des électeurs, et nous les recommandons de toute notre force à la justice et à la bienveillance de nos concitoyens.

Mais il faut bien l'avouer, ces hommes sont rares dans les rangs du commerce inférieur. — La nature même des opérations auxquelles il se livre, le peu d'importance relative de ces opérations, la multiplicité des détails qu'elles font naître, l'exiguïté, la nullité des relations industrielles sont autant de barrières que les négociants des derniers étages ne sauraient franchir, et qui les rendent impropres aux fonctions de membres de la chambre de commerce.

Enfin, il est évident que le haut commerce fait vivre le commerce de détail; que la grande industrie fait vivre la petite industrie, — que si le haut commerce et la grande industrie sont prospères, toute la population commerçante ou non, industrielle ou non, ressent les bienfaits de cette prospérité.

Pour résumer en deux mots notre opinion sur cette matière scabreuse et délicate, nous répéterons ce que nous avons dit hier: c'est que le petit commerce, s'il est capable d'analyse, est en général peu propre à faire de la synthèse, et qu'à la chambre de commerce, c'est surtout la synthèse qui prédomine dans tous les débats importants.

Les relations étendues du haut-commerce, lui donnent, fatalement, des connaissances précieuses qui le rendent bon juge des problèmes de commerce international, des changements et modifications à apporter au tarif des douanes aux traités de commerce, etc., etc...

Qu'ajouterons-nous encore? N'avons-nous pas suffisamment démontré la gravité des élections de dimanche prochain? N'avons-nous pas suffisamment indiqué sur quelle classe de négociants et d'industriels doivent se porter les suffrages des électeurs?

Nous avons rempli notre devoir, qu'ils avisent.

Un dernier mot, toutefois, avant de terminer: nous estimons qu'il est urgent, selon nous, qu'une partie des membres sortants de la chambre de commerce soient réélus: — abstraction faite des personnes, nous dirons qu'il est des questions à l'étude, depuis longue date peut-être; des questions majeures, méditées sans doute par la plupart des anciens membres, et qui, si ces derniers étaient exclus, exigeraient de la part des hommes nouveaux de longs travaux et une perte de temps considérable.

Les électeurs comprendront qu'il est de leur intérêt, de l'intérêt de la cité tout entière, de maintenir à un poste, que presque tous d'ailleurs ils ont honoré, un certain nombre des membres de l'ancienne chambre.

Nous avons à cœur de dire sincèrement et franchement notre pensée sur les élections du 24 septembre. Persuadés de cette vérité, naïve si l'on veut, qu'un membre éminent d'une chambre de commerce ne s'improvise pas, nous avons sans crainte et sans arrière-pensée dit aux électeurs: Voici les hommes que vous devez choisir!

Aux hommes religieux.

Nous entendons souvent les hommes de conviction religieuse se plaindre de ce qu'un certain nombre des défenseurs de la cause populaire conserve encore à l'égard de la religion et du sacerdoce, de la répulsion et de la défiance.

Comment donc se fait-il que des soutiens de la démocratie méconnaissent le seul élément qui puisse donner de la vie aux doctrines qu'ils défendent, le seul élément qui puisse en assurer le développement régulier, et en éterniser la durée?

Nous répondrons sans hésiter: la cause en est dans la conduite trop fréquente des hommes qui se disent les défenseurs des principes religieux.

Qu'on étudie l'histoire des trente dernières années, et l'on verra si ce n'est pas un fait providentiel que ce respect aujourd'hui universel des peuples pour la foi chrétienne, respect que la révolution de Février n'a fait qu'affirmer et consacrer.

Nous l'avouons avec douleur, il n'a pas tenu aux hommes prétendus religieux que cette révolution n'ait été le signal d'une guerre d'extermination au christianisme et aux institutions qu'il a produites.

Nous ne parlons pas seulement ici des légitimistes, de ces

hommes qui ont fait un mal si cruel à la religion catholique en faisant de sa doctrine et de son clergé un instrument au profit d'une race et d'un trône. Nous ne parlons pas seulement de ces hommes qui se sont mis à la queue de toutes les idées vieilles; de ces hommes qui se sont agenouillés devant le knout du Czar en blasphémant les martyrs de la Pologne, de ces hommes qui n'ont eu que des flatteries pour la politique de Metternich, de ces hommes de conciliation enfin qui, aujourd'hui, souillent leurs bulletins avec une si touchante unanimité des noms de Girardin, Genoude et Bugeaud; nous parlons aussi de ces hommes qui se sont vantés bien haut de faire céder les intérêts politiques aux convictions religieuses, et de mettre toutes leurs forces au service de l'Eglise et de la liberté.

Nous ne nous arrêtons pas à rechercher s'il est possible d'avoir des convictions morales sans accepter forcément les conséquences politiques qui en découlent logiquement. Il nous serait facile de démontrer que le progrès social n'est qu'une conséquence pratique du dogme chrétien.

Voyons plutôt quelle a été la conduite des hommes dont nous parlons.

Hommes religieux! vous aviez une noble tâche à remplir. Vous n'aviez qu'à suivre les commandements de celui dont vous vous dites les disciples, vous n'aviez qu'à préparer le règne de Dieu sur la terre, c'est-à-dire le règne de la justice et de la fraternité, le règne de cette divine loi et de la charité chrétienne, comprise et appliquée comme lien de la société universelle; vous n'aviez qu'à prendre en main la cause du peuple, la cause des pauvres et des souffrants, la cause du progrès; en un mot, vous n'aviez qu'à être LES HOMMES DU DÉVOUEMENT!

Au lieu de cela, qu'avez-vous fait, vous, Messieurs les catholiques de la vieille école? Vous vous êtes faits les apôtres du *chacun pour soi*; vous avez maculé de boue le visage de quiconque avait une pensée généreuse au cœur, de quiconque a recherché les moyens d'améliorer la condition sociale et matérielle de ces millions d'hommes qui constituent la grande classe des travailleurs. Vous avez employé tout ce que votre imagination vous offrait de ruses pour saper le pouvoir issu de la révolution, pour empêcher le prolétaire de conquérir un droit, d'acquiescer à une situation politique; vous vous êtes montrés les HOMMES DE L'ÉGOÏSME!

Vous avez d'abord fait acte d'adhésion à la démocratie, parce que vous aviez peur; puis quand vous avez vu que la réaction reprenait de la force, qu'il n'y avait plus de danger à être monarchiste, vous avez jeté le masque. Vous, étrangers à toute question sociale, au premier mot de la science de la production et de la distribution des richesses, vous vous êtes joués des socialistes que vous n'aviez pas lus. A défaut de talent, vous ne leur avez pas même tenu compte de l'intention. Vous, Messieurs de Montalembert, de Falloux, Berryer, vous vous êtes faits les âmes damnées de Monsieur Thiers, de Monsieur Thiers le fataliste, de Monsieur Thiers le voltairien, de Monsieur Thiers, contre lequel, il y a six mois, vous n'aviez pas assez de paroles de haine et de mépris. Vous soutenez aujourd'hui avec les organes de la publicité dont vous disposez, l'homme qui a fait le plus de mal à la foi religieuse dont vous vous dites les défenseurs.

Vous avez oublié, et la discussion sur les associations religieuses et le fameux rapport sur la loi de l'enseignement! Vous nous assurez, sans rire, que M. Thiers est converti! Ah! dites plutôt que vous avez trouvé en lui un défenseur de vos intérêts de caste, dites plutôt que vous avez trouvé en lui le froid et sceptique ennemi de toute pensée noble, le contempteur de tout dévouement, l'adversaire acharné du peuple, de ce peuple dont la misère n'est rien pour vous, hommes d'argent, comme son avilissement politique n'était rien pour les hommes du pays légal de Louis-Philippe.

Et ne venez pas dire que la démocratie s'est montrée hostile à votre foi. La démocratie vous a tendu la main au premier jour de la révolution, lorsqu'elle portait en triomphe l'image sacrée du Christ. Vous pouviez venir vous asseoir à côté des Cormenin, des Buchez, des Bastide, des Corbon, des Roux, des Arnaud, à côté de ces hommes qui ont usé leur vie à la défense de la foi chrétienne, mais qui ont eu, eux, le courage d'en accepter toutes les conséquences politiques et sociales, et de vouer le reste de leurs forces à les réaliser. Vous avez préféré tendre la main aux impies et aux voltairiens, pourvu qu'ils fussent les ennemis du progrès et de la démocratie. Toutes les fois qu'un homme a tenté de substituer le règne de la solidarité au règne de l'égoïsme, vous l'avez attaqué par l'ironie à défaut de la science. En économie, vous êtes pour la concurrence illimitée, c'est-à-dire pour l'anarchie, pour le meurtre légal du salarié. C'est vous qui prétendez que le pauvre n'est jamais que la victime de son inconduite; c'est vous qui avez voté contre la loi qui fixe les heures de travail, vous qui, il y a trois jours, exhaliez votre bile contre M. Billault, parce que cet homme du passé prête un loyal concours au pouvoir nouveau; vous enfin, qui cherchez aujourd'hui à user Cavaignac comme vous avez usé Lamartine, votre idole, il y a cinq mois.

Et vous vous étonnez d'être en butte à la méfiance! Vous vous étonnez que l'on nourrisse des préventions contre ce clergé dont vous vous dites, dont on vous croit les organes! Vous vous étonnez que l'on attaque une religion que vous faites servir à la défense de vos intérêts égoïstes; et que vous savez bien faire taire, lorsqu'elle les contrarie.

Ah! croyez-moi, les vrais ennemis de la religion, c'est vous. Vous vous dites hommes de foi, et c'est vous qui voulez laisser la portion souffrante de l'humanité, cette immense portion, digne de servir la société par l'intelligence et le cœur, dans le rôle de machine auquel l'ont voué l'égoïsme et l'incrédulité. Vous vous dites hommes de foi, et c'est vous

qui ne prêchez cette foi au pauvre que pour lui recommander de subir le joug politique et de se consoler des souffrances de cette vie en songeant aux souffrances de l'autre. Comme si le pauvre, lui aussi, n'avait pas le devoir d'accroître les facultés que Dieu lui a données, de s'élever à votre niveau intellectuel, et comme s'il n'avait pas le droit des moyens nécessaires à l'accomplissement de ce devoir!

Nous vous le disons, l'amertume au cœur, si vous persistez dans cette conduite, ne vous étonnez pas si l'on vous prend pour ces hommes dont le Christ disait: « Malheur à eux, parce que, sous prétexte de leurs longues prières, ils dévorent les maisons des veuves! malheur à ces scribes et à ces pharisiens hypocrites qui paient la dime de l'aneth, de la menthe et du cumin, et oublient ce qu'il y a de plus important dans la loi, savoir la justice, la miséricorde et la foi! »

Résultat officiel des élections de la Seine

Bonaparte,	107,663 voix.	Adam (Ed.),	53,489 voix.
Fould (Achille),	77,553	Bugeaud,	48,195
Raspail,	63,222	Delessert,	48,000
Cabet,	63,236	Girardin (E.),	27,507
Thoré,	63,157	Gervais (de C.),	10,991
Roger,	61,218		

Le comité de législation s'occupe en ce moment de la question de contrainte par corps. On sait que l'Assemblée, en votant l'abrogation du décret du gouvernement provisoire, qui supprimait la contrainte par corps, a en même temps décidé qu'on modifierait la législation actuelle sur cette question. Plusieurs amendements avaient été proposés par des membres et notamment par M. Crémieux. La discussion sur le projet du comité et sur ces amendements occupera plusieurs séances. En attendant, la contrainte par corps ne peut être exercée, parce que l'Assemblée n'a fait que voter le principe.

Nouvelles de l'intervention.

On nous écrit de Paris, 20 septembre :
« Quelques mots à la hâte, — car vous comprendrez que les émotions électorales détournent complètement les esprits de toute autre question.

« Les nouvelles sont à la paix.
« Malgré les fanfaronnades de l'Autriche, malgré la note peut-être un peu humble par laquelle le général Cavaignac a retiré le verbe *imposer*, la République est bien réellement maîtresse de la situation.

« La base de la négociation sera l'affranchissement de l'Italie.

« L'Autriche demande la prolongation de l'armistice.
« Notre flotte mouillera à Venise pendant les négociations.

« Bâle paraît être la ville choisie pour le lieu des conférences.

« Trois heures. — On m'affirme à l'instant d'une part que Ch. Albert refuse de prolonger l'armistice, de l'autre que deux vaisseaux français sont entrés à Venise. Les fonds baissent. »

Ménées légitimistes.

Un fabricant de notre ville a reçu de son associé, en voyage dans les départements de l'ouest, une lettre qui confirme toutes les craintes que nous ne cessons de témoigner, depuis un mois, au sujet des intrigues carlistes.

Cet honorable négociant, qui vient de parcourir la Bretagne et la Vendée, écrit à sa maison, de se hâter de vendre et d'expédier toutes les commandes; car, d'un jour à l'autre, dit-il, peut éclater une insurrection légitimiste dans l'ouest.

Les paysans n'attendent qu'un signal, que les légitimistes y songent bien. C'est le signal de la guerre civile!

La Gazette de Lyon, en signalant l'élection de M. Rivet comme le premier pas fait dans une voie de conciliation, ajoute que ce vote est le résultat de l'union de tous les honnêtes gens.

Si c'est par de semblables paroles que ce journal croit prêcher la conciliation, nous croyons qu'il se trompe étrangement.

Que l'on dise que les amis de l'ordre ont voté unanimement pour M. Rivet, nous le comprenons; mais prétendre que les honnêtes gens seuls ont participé à ce vote, c'est jeter à la face de 34,000 électeurs l'épithète de coquins, ce qui n'est pas, à notre vue, un moyen de les ramener à des sentiments de concorde et de fraternité.

Le Peuple Souverain, journal de Lyon, continue à faire la sourde oreille à nos questions répétées.

Nous nous abstenons de les renouveler.

Son silence obstiné est la meilleure preuve que nous pouvons apporter contre lui, et il restera prouvé, pour tout homme de bonne foi, que le Peuple Souverain a... altéré la vérité en nous accusant :

- 1° D'avoir présenté des candidats légitimistes;
- 2° D'avoir attaqué la légalité du tarif.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 19 septembre 1848.

L'amendement du citoyen Etienne est adopté. Les articles 1 à 14 sont successivement adoptés avec de légères modifications, et après le rejet de nombreux amendements, l'ensemble du décret est adopté.

Le cit. Sénaud dépose deux projets de décrets relatifs, l'un aux récompenses nationales, l'autre des intérêts lo-

caux.

La séance est levée à six heures un quart.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 20 septembre. — Présidence de M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie. Après l'adoption du procès-verbal, la séance reste suspendue; le nombre des représentants est encore peu considérable.

Le cit. Gouin, président du comité des finances, propose, au nom du comité, l'adoption d'urgence du projet de décret présenté par le citoyen ministre de la marine, portant demande d'un crédit de 14,300,000 fr., par anticipation et à valoir sur les crédits généraux, pour pourvoir aux dépenses des services publics aux colonies pendant le 1er semestre de l'exercice 1849.

Les articles et l'ensemble du projet sont adoptés sans discussion.

Un rapport est déposé par le comité du commerce sur le projet relatif aux primes d'exportation.

Le cit. VERNISAC, ministre de la marine, présente un projet de décret portant demande d'un crédit de 1,552,000 fr. pour supplément de frais d'habillement et autres dépenses imprévues.

Ce projet est renvoyé aux comités de la marine et des finances.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de Constitution.

La parole est au citoyen de Montalembert pour la continuation de son discours.

Le cit. DE MONTALEMBERT: Je serais désolé d'avoir pu dire une parole qu'on pût interpréter comme une attaque directe ou indirecte contre les institutions politiques que la France s'est données depuis 1789.

J'ai dit que l'instruction était aujourd'hui moins répandue et moins solide qu'en 1789...

Le cit. VAULABELLE, ministre de l'instruction publique. Je demande la parole.

Le cit. DE MONTALEMBERT: Voici mes preuves: En 1768, sur 26 millions d'habitants, il y avait dans les collèges, dans les différents établissements d'enseignement public, 73,000 élèves. Aujourd'hui, nous avons à peu près le même chiffre. Mais à la date de 1768, il faudrait ajouter cent collèges particuliers, une foule de petits établissements et une foule d'étudiants isolés; dans chaque village, le curé avait des élèves auxquels il enseignait librement.

Pour être dans le vrai, il faudrait donc doubler le nombre des élèves de 1768, et encore le résultat par chiffres est-il trompeur pour notre époque; car il est reconnu que sur le nombre total des élèves moins de la moitié arrivent au baccalauréat, ce qui ne nous donne pas 80,000 citoyens ayant reçu une éducation complète. Evidemment nous sommes, à cet égard, en décadence. Cela est déplorable, car l'éducation doit donner deux grandes forces: la charité et le respect.

Le respect est plus nécessaire au gouvernement républicain, parce que le pouvoir est plus visible, plus éphémère; l'homme est enclin à ne pas respecter l'œuvre de ses mains; il lui faut donc une force morale qui lui commande ce respect.

La religion protège le faible, c'est ce moment qu'elle choisit pour sacrer, en quelque sorte, les hommes du pouvoir; elle dit: « Rendez à César ce qui appartient à César. » Il n'y a pas une force morale qui puisse remplacer la religion dans cette œuvre, et il n'y a pas de pouvoir assez fort pour s'en passer....

Un orateur disait, le 11 juillet, de la propriété et du catholicisme: Celle-ci s'use, celui-là s'utilise.

Le cit. GERMAIN SARRUT: Jamais!

Le cit. MONTALEMBERT: Moi aussi, je crois que la religion du Christ ne s'utilise pas; mais je crois qu'elle peut s'utiliser dans certains pays: témoins l'Asie mineure, l'Afrique septentrionale; le catholicisme peut donc s'utiliser en France, par suite de la mauvaise instruction.

Si la religion s'use, la propriété s'utilise aussi. Il y a ici des cœurs ardents à la défendre; mais on aura beau l'adorer, on ne la sauvera pas autrement que par la religion chrétienne.

Et cependant quel est l'état de la France sous le rapport religieux? Doute et indifférence! Nous n'avons jamais compris qu'il y eût une religion pour les savants et une pour les ignorants. (Non! non!) Je l'ai entendu dire, il y a vingt ans, en Sorbonne; je n'y ai pas cru. On disait que la religion est bonne pour les masses. Rien n'est plus dangereux que cette aristocratie de croyance; il n'y a rien de plus contraire au catholicisme. Savez-vous qui a inventé cette belle maxime? c'est Voltaire... (Ah! — Rumeurs, interruption.)

Le cit. VAULABELLE, ministre de l'instruction publique: Je n'abuserai pas longtemps de l'attention de l'Assemblée; je me bornerai à répondre à cette allélation du citoyen Montalembert, que l'instruction supérieure, secondaire et primaire est inférieure à ce qu'elle était avant 1789.

Quant à l'instruction supérieure, l'orateur donne lecture d'un rapport dressé en 1801 par Fourcroy à l'empereur, dans lequel il rappelle l'état déplorable des études de droit et de médecine avant 1789.

Quant à l'instruction secondaire, elle est restée, en égard à l'accroissement de la population, dans la même proportion qu'avant 1789. Les résultats prouvent que le peuple ne s'est pas abâtardi. Est-ce un peuple abâtardi que celui qui, en dix-huit ans, a renversé deux trônes et fondé la République?

Quant à l'instruction primaire, le chiffre qui y était consacré sous la Restauration, représentait vingt et quelques sous par commune.

Les amis du citoyen Montalembert ont été pendant dix ans les maîtres de l'Université.

Je prierai enfin, dit le citoyen ministre, l'honorable citoyen Montalembert de me dire si c'est dans l'Université qu'ont eu lieu ces honteux désordres dont la France a retenti il n'y a pas longtemps. (Mouvement.)

Le citoyen Montalembert fait un signe de dénégation.

Le cit. ROUX LAVERGNE appuie l'amendement du citoyen Montalembert, dont il est l'un des auteurs, pour démontrer la nécessité de donner au peuple l'enseignement religieux; il soutient qu'il n'y a en ce moment aucune secte, aucune école philosophique qui puisse formuler ses doctrines en un corps de doctrine complet comme le christianisme.

Le cit. JULES SIMON: Les citoyens Montalembert et Roux Lavergne se réunissent pour vous demander d'insérer dans la Constitution le droit d'enseigner, considéré comme un droit naturel; je vous demande de ne pas l'y insérer.

Les sentiments qui m'animent en montant à cette tribune, et que je vais essayer de vous faire partager, vous les pardonnerez à un homme qui a été pendant dix-huit ans dans cet enseignement officiel, si violemment attaqué par le citoyen Montalembert.

convenance de leur démarche, et ont été accompagnés jusqu'à la porte par un piquet d'infanterie. Hier matin, un renfort de troupes stationnait dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

— On écrit de Nîmes :

« Dimanche dernier, les scènes regrettables que nous avons déjà eu occasion de signaler, se sont renouvelées sur l'Esplanade; une femme jeune encore, la nommée Suzanne Théron, épouse Cordesse, se promenait avec sa mère, lorsque des groupes s'approchèrent et se mirent à la huer à propos de quelques rubans rouges et bleus dont son bonnet était garni. Les cris : Dehors ! dehors ! retentissaient de toutes parts, et il était temps qu'un commissaire de police arrivât sur les lieux et prit Suzanne Théron sous sa protection. Ce magistrat, voulant prouver qu'il fallait bien que force restât à la loi, fit avec Suzanne, au milieu des vociférations d'une foule furieuse, deux ou trois fois le tour de la promenade. Néanmoins, et bien que placée ainsi sous la protection de l'autorité, cette femme dut être à l'abri des injures et des huées, les cris continuaient avec une exaspération toujours croissante, et l'on eut l'audace de venir arracher à Suzanne Théron le bonnet qu'elle portait. Ajoutons que le bonnet fut immédiatement rendu, et le coupable arrêté par les soins de la garde nationale. La troupe, accourue sur les lieux de l'événement, dispersa bientôt la foule qui débouchait de tous côtés, et le calme fut rétabli vers le soir; mais, sans les mesures énergiques prises par l'autorité supérieure, on aurait pu craindre une collision.

« Nous regrettons amèrement toutes les causes qui tendent à entretenir dans le sein de notre population une irritation malheureuse. Un avis en forme d'admonestation paternelle ne remédie pas à un mal invétéré.

« Ceux qui nous administrent aujourd'hui ont trouvé, pendant dix-huit ans légal, peut-être, mais tout au moins malicieux et charmant, que l'on portât dans certains quartiers des rubans verts et blancs avec quelque affectation; ils recueillent ce qu'ils ont semé. Il est bon seulement de constater qu'ils ont pu se livrer à leur malice impunément. Il paraît que les temps sont changés. »

CORRESPONDANCE.

Lyon, le 18 septembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Depuis près de six ans j'occupe à Lyon un bien modeste emploi dans l'administration, et comme tel je suis connu de quelques-uns des employés de la mairie.

Je devais donc m'attendre à ce qu'on ne refuserait pas de me délivrer ma carte d'électeur, d'autant plus que l'on m'en avait déjà adressé une soit pour les élections générales soit pour celles de la municipalité.

Eh bien ! le croirez-vous ? malgré mes pressantes sollicitations, je n'ai pu réussir et cependant nombre de citoyens logés chez autrui, et conséquemment peu ou pas connus, ont obtenu sur-le-champ la délivrance de leurs cartes.

D'où vient donc cette préférence ? et pourquoi par exemple la refuse-t-on à un français, jouissant de tous les droits civiques, tandis que l'on en a délivré à des savoyards, ainsi que j'en puis administrer la preuve ?

Je me borne à cet exposé, le public appréciera ce qu'il faut penser d'une telle manière d'agir.

Dans l'espoir que vous insérerez ma lettre, recevez d'avance, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sincères remerciements.

Albert CORDIER,

Rue de la République, n. 33, au deuxième étage.

Monsieur le Rédacteur,

Ex-artiste des théâtres des Variétés et de l'Ambigu, de Paris, je fus prié par la direction du grand théâtre de vouloir bien jouer le rôle de Napoléon dans la pièce de ce nom, que j'ai déjà joué, non-seulement à Paris, mais à Rouen et au Havre.

Après m'être donné la peine de remettre le rôle, je viens, après deux répétitions, d'être remercié de la manière la plus inconvenante par suite de cabale montée dans l'intérieur du théâtre, et me donnant pour motif que mon physique n'était

pas en harmonie avec ce personnage.

Mon désir est que le véritable public soit mon juge en cette affaire, et, pour arriver à ce fait, à la première représentation, qui aura lieu ce soir, je me trouverai aux stalles des premières, à droite du public. Recevez, etc.

Variétés.

Les Vieillots.

M. le rédacteur,

Vous disiez, naguère, que si les révolutions sont les grandes épreuves du génie; elles sont aussi le hasard heureux des médiocrités; mais vous n'avez pas achevé le tableau. Au-dessous de la médiocrité, au moins saisissable quelquefois par son indépendance, par son action, par la durée de son règne, il se trouve une foule d'individus, doués d'une précocité de présomption qui, sans jamais leur permettre d'atteindre au rôle d'hommes remarquables, en fait cependant les comparés moitié sérieux, moitié bouffons, dans tous les grands drames politiques. A peine ont-ils reçu l'initiation de la vie publique, qu'on remarque en eux quelque chose de rassis, une apparence trompeuse d'hommes faits, qui les ferait prendre pour les lions blasés du journalisme. Ils n'ont pas encore touché la limite de la virilité que déjà ils portent sur le front la ride menteuse de l'empirisme. Leur personne, leur pensée, leur style, a déjà ce quelque chose de rechigné, de chagrin, d'étroit qui caractérise la vieillesse. On dirait qu'en parlant ils font des épargnes sur leur pensée et qu'ils craignent d'user la dernière corde de leur imagination ou de leur cœur. En critiquant chez les autres les écarts d'imagination, causés souvent par la fougue d'une pensée sincère, ils se donnent les airs de vieux débauchés pleurant sur les fredaines de leur verve juvénile. Ils ont la poésie en horreur, et sous cette haine se cache presque toujours le chagrin d'avoir été mal servis quand ils courtoisaient la Muse. Maintenant ils sont raisonnables. Jadis, la poésie ne servait qu'à marquer le pas à leur puissant essor vers la conquête du vrai; du vrai pur, dégagé de toutes les fioritures de la métaphore; du vrai qui traite la forme en grand seigneur et aime à se montrer en public, dans son négligé grammatical.

En vain, lorsqu'on lit leurs œuvres, cherche-t-on un aliment pour sa pensée, quelque accident de forme qui arrête un instant l'imagination, une indiscretion du cœur qui fasse oublier le peu de valeur de la théorie, on ne trouve rien. Ce sont des broussailles sèches, bizarrement enchevêtrées et qui se brisent sous vos pieds. En cherchant le sérieux, ils n'ont trouvé que le vide. Leur plume impuissante ne sait qu'enlaidir le plagiat. Ils ressassent cent fois la pensée du maître (car il leur faut un maître), et jamais ils n'arrivent à la montrer sous un jour nouveau. Adeptes compromettants, ils ressemblent à des enfants malhabiles qui, pour barbouiller les murailles, trempaient dans quelque impur mélange le pinceau d'un grand maître. C'est un langage, une dialectique qu'il serait impossible de critiquer en détail; car ils ne laissent prise qu'à un profond ennemi. Par l'effet de cette clarté qui appartient au vide, leur pensée est insaisissable et manque de contour. Les phrases s'appellent les unes les autres, pour exprimer un semblant d'idées, et ne se rencontrent jamais. Il est des écrivains dont l'abondance loquace dessert pendant plusieurs années une même idée; la force de volonté supplée chez eux au peu d'étendue de l'intelligence. Cette idée, survivant aux épreuves du temps et se constituant toujours en un démenti opiniâtre de l'histoire, leur crée une grandeur à part; qui ressemble beaucoup à celle des monuments construits suivant les règles d'un autre âge. Mais leurs imitateurs, ou plutôt leurs disciples, ne peuvent, à raison de leur sécheresse innée, de l'inquiétude naturelle à une jeunesse sans élan, réaliser dans leur personne cette immobilité pleine de vie. Ils s'agitent, ils se trémoussent sur leur petit théâtre, avec toute la gaucherie de polichinelles politiques; leurs airs de matamores font rire, et quand, par un hasard qu'explique seule une insatiable ambition de paraître, ils ont frisé l'esprit ou la justesse de la pensée; vous les voyez aussitôt se dresser sur la pointe des pieds et convier le monde au spectacle de leur importance politique. Ils posent en candidats imberbes; ils verront déjà l'Assemblée nationale retentir de leurs accents; ils accoleront au nom de toute célébrité contemporaine le titre de *mon ami*. Drapés à la Montesquieu dans leur robe d'avocats sans cause, ils proclameront, en style de cuisine, quelque axiome de rebut, pour lequel le discrédit général sera une garantie de nouveauté. A peine parle-t-il le langage nouveau de la basoche; et cependant, retranchés derrière l'abri de leur crétinisme reconnu, ils s'érigeront en gourmets litté-

raires.

Mais le public passe et sourit à ces pasquins de contrebande. Ils ont dû être des enfants prodiges, l'étonnement de leur grand-père, et aujourd'hui ils aboient dans les jambes de quelque publiciste dont le nom abrite leur étroite célébrité.

Ne les cherchez ni ici, ni là, ils sont partout. Il n'est pas un lieu qui ne produise cette végétation parasite. Ce sont les lilles honneurs de la discussion. Ils font foule à la suite de tout nom qui retentit; la basse-cour de tout journal un peu sérieux en est pleine. Le croirait-on? Ce sont toujours ces papillons ternis du journalisme qui ont la prétention d'avoir retrouvé la vieille tradition de l'esprit français.

Leur esprit gagne toujours en aigreur ce qui lui manque en puissance. Ils ne se pardonnent jamais à eux-mêmes d'avoir porté tout seul, ne fût-ce que pendant un jour, la responsabilité d'une idée. La lumière est pour eux un besoin; la férule du maître, un stimulant. Pour n'en citer qu'un exemple, ils accuseront, au premier jour, l'idole nouvellement apparue de la démocratie. Dans leur habitude de suivre toujours quelqu'un, ils suivront la foule pendant quelques instants. Peu à peu leur esprit, fatigué d'avoir pris un second essor, rêvant sur lui-même, confesse la faute de s'être consulté lui-même, saisit avec transport la discipline que lui tend son Mentor un instant oublié.

Il faut à ces enfants les caresses de quelque homme de génie, ou de quelqu'un qui ressemble à l'homme de génie. Ils perdent courage, s'ils ne font pas nombre dans quelque guérilla politique. Ils n'écrivent qu'avec une plume numérotée. Admirez après cela ces poses superbes de consultants, ces grands airs diplomatiques, cette assurance avec laquelle ils réchauffent, dans leur mesquin laboratoire, l'éternelle tartine de leur chef de file. Ecoutez ces échos perdus d'une voix enrouée à prêcher la liberté sur le ton d'un fonctionnaire de la censure, d'un maréchal-de-camp de Polignac, puis d'un faux O'Connell du suffrage universel. J'avoue, pour moi, que ce charlatanisme, mis au service de l'hypocrisie, me donne la nausée et me ferait désirer comme un bien les huées de ces saute-ruisseaux, d'un coureur d'élections. Que don Quichotte est grand à côté de ces Sanchos amaigris! Si Cervantès les eût connus, il en eût fait les pages du chevalier de la triste figure!

Ne croyez pas qu'en s'agitant dans leur étroite sphère, ils s'imaginent tout simplement payer de la monnaie usée de leurs phases boiteuses le sourire qui leur vient de plus haut. Leur regard a plus de portée que cela. Si la monarchie, qu'ils portent dans les plis de leur manteau à jour revenait, croyez bien qu'on en ferait les commissaires chargés de mettre les démocrates à la raison. Nous verrions alors de belles choses. Nous avons eu le spectacle de l'incapacité unie au grandiose de l'expression, nous aurions alors celui de la présomption du jeune homme accouplée à l'incapacité et à la sécheresse du vieillard. Espérons que ce temps ne viendra jamais. Il ne faudrait plus plaindre la France, il faudrait en désespérer. Salut et fraternité.

M. W.

Bourse de Paris du 20 septembre 1848.

Cinq pour cent, 63 75.—Dito fin courant, 68 30.—Trois pour cent, 44 25.—Dito fin courant, 44 —.—Quatre pour cent, » Actions de la banque, 1635.

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans . . .	663 75	Orléans-Vierzon . . .	245 »
Paris à Rouen . . .	428 75	Montreuil à Troyes . . .	» »
Rouen au Havre . . .	193 »	Nord	376 25
Paris à Strasbourg . . .	345 »	Amiens-Boulogne . . .	» »
Paris à Lyon	362 50	Tours à Nantes	326 25
Avignon à Marseille . . .	200 »	Dieppe	» »
Versailles, rive droite . . .	117 50	Bordeaux à Cette . . .	» »
Id. rive gauche	100 »	Lyon à Avignon	» »
Bâle à Strasbourg	86 25	Centre	» »
Saint-Germain	» »	Paris à Sceaux	» »
Orléans-Bordeaux	377 50	Sceaux	» »

CONDITION DES SOIES. — Vendredi 22 sept. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 57. — Ouvrées, 37. — Grèges, 20. — Dernier numéro, 1544.

Le Directeur-Gérant, JACOTTET.

LE JOURNAL LA LIBERTÉ

Dominique, 7. — CHAMBERT, libraire, quai des Célestins. — Cabinet littéraire, rue Centrale. — POCHOY, papetier, rue Grenette. — GUYNON, libraire, rue Lafont. — QUINET, papetier, cours de Brosses, à la Guillotière. — POTALIER, papetier, cours Morand, aux Broteaux. — DUPERRET, libraire, rue de la République, 9.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et sans rechute des Maladies secrètes, Vice dans le sang, Dartres, Gâles, Boutons, etc., par l'ESSENCE concentrée de Salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal. Son usage, très-facile et peu coûteux, ne nécessite ni dérangement dans les occupations, ni régime trop sévère. Prix : 3 francs le flacon, chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

On trouve, dans la même pharmacie, l'injection du docteur LUPPI, qui guérit en 5 ou 4 jours les Gonorrhées ou écoulements même les plus invétérés.

N. B. M. CAMUSET ayant appris que plusieurs de ses confrères jaloux sans doute du succès de ses préparations anti-syphilitiques cherchaient à leur jeter de la défaveur en les assimilant, soit au sirop de salspareille, de Cuisinier, de Laffecteur, soit aux capsules de copahu, etc., etc., remèdes d'une efficacité très-lente, répond à tous ces propos en s'engageant à restituer l'argent aux personnes qui ayant fait usage de ces préparations, en se conformant aux prescriptions, n'auront pas obtenu les résultats promis.

Souscription fraternelle.

L'ITALIE ET PIE IX,

TRIOLOGIE HISTORIQUE ET NATIONALE

Destinée à éclairer les peuples sur les événements présents et les conduire à l'indépendance;

PAR FERRABY RODIGINO.

De l'Académie des Arcades de Rome, de la Florimontana de Montéléone, de la Felsinea de Bologne, de la Philharmonique romaine, de la Congrégation et Académie de Sainte-Cécile de Rome, de l'Agricole de Pesaro, de la Royale des Beaux-Arts de Naples, etc., auteur de quatorze ouvrages publiés, etc., etc.

Un beau volume grand in-8°.

PRIX DE LA SOUSCRIPTION : 2 fr. 50 c.

Dont la moitié au profit des Armées italiennes qui combattent pour la liberté.

On publiera le nom de chaque souscripteur.

A CÉDER DE SUITE UN JOLI PÉ- achalandé. S'adresser au bureau de tabac, TIT MUGASEN de lingerie, bien place Béanger, aux Broteaux.

Etude de M^e BRUYN, notaire, place de l'Herberie, 2.

VENTE JUDICIAIRE

DE DEUX MAISONS

Dépendant de la succession de Madame de Corcelles,

Situées à Lyon,

L'une, quai Humbert, n. 1,

Mise à prix : 50,000 fr. ;

et l'autre, rue Thomassin, n. 19,

Mise à prix : 25,000 fr. ;

L'adjudication aura lieu le jeudi cinq octobre mil huit cent quarante-huit, à onze heures du matin, en l'étude dudit Me Bruyn, où le cahier des charges est déposé.

AVIS.

On DEMANDE un jeune homme sachant écrire et calculer, pour garçon de magasin. Inutile de se présenter si on ne peut donner de bons renseignements. S'adresser au bureau central d'abonnement, 7, rue St-Dominique.

LYON. — IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.